

en vue du développement rural, c) paiements aux provinces en vue de les aider à financer les programmes relatifs aux services de la recherche et de la mise en valeur industrielle, ainsi qu'au développement des infrastructures industrielles, d) sommes versées à l'industrie pour stimuler la création d'emplois dans les régions désignées du Canada, e) contribution du gouvernement fédéral au coût du programme de construction de grandes routes pour les provinces de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en conformité d'ententes conclues avec ces provinces?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** a) La part versée à la province en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur le développement rural de 1965-1970 s'élève au maximum à \$1,378,638 pour 1969-1970. On n'alloue pas de montant précis à une province avant d'en connaître les exigences; b) On n'alloue pas de montant précis à une province avant d'en connaître les exigences; c) \$4,260,000; d) On ne détermine pas de montants à titre géographique. Chaque demande fournie par une entreprise industrielle est évaluée selon ses propres avantages; e) Nulla (le programme de constructions de grandes routes relève d'une disposition statutaire et ne fait pas partie du crédit 10, mais il comprend la somme de \$3,327,000 allouée pour Terre-Neuve et le Labrador).

LES SURINTENDANTS RÉGIONAUX DES ÉCOLES  
DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU  
NORD-OUEST

Question n° 1445—**M. Orlikow:**

1. Quels sont les surintendants régionaux des écoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?
2. Quelles sont les qualifications pédagogiques de chaque surintendant régional?
3. Depuis combien de temps chaque surintendant régional est-il au service du gouvernement?
4. Chaque surintendant régional inspecte combien d'écoles?
5. Pour chacune des trois dernières années, combien de jours chaque surintendant régional a-t-il passés à inspecter chaque école?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Il n'y a pas de surintendant régional ou sous-régional des écoles au Yukon. M. R. L. Shields est surintendant de l'éducation, MM. W. C. Rongve et J. Ferbey étant surintendants adjoints.

Les surintendants régionaux des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest sont présentement MM. J. A. Coady, H. J. Darkes, N. J. Macpherson, J. McArthur et W. W. Buell.

2. Les qualifications pédagogiques des surintendants régionaux sont les suivantes: M. J. A. Coady, B.A., B.Péd., 23 ans d'enseignement; M. N. J. Macpherson, B.A., B.Péd., 25 ans d'enseignement; M. H. J. Darkes, B.A., B.Péd., 35 ans d'enseignement; M. J. Mc-

[M. Marshall.]

Arthur, M.A., B.Péd., 16 ans d'enseignement; M. W. W. Buell, B.A., B.Péd., 20 ans d'enseignement.

Les qualifications pédagogiques des surintendants du Yukon sont les suivantes: M. R. L. Shields, B.Péd., M.A., D.Ph., 32 ans d'enseignement; M. W. C. Rongve, B.A., B.Péd., 12 ans d'enseignement; M. J. Ferbey, B.Sc., B.Péd., 6 ans d'enseignement.

3. M. Coady est au service du gouvernement fédéral depuis 20 ans; M. Macpherson, 7 ans; M. Darkes, 7 ans; M. McArthur, 8 ans et M. Buell, 6 ans. M. Shields est au service du gouvernement du Yukon depuis deux ans; M. Rongve, depuis 10 ans et M. Ferbey, depuis deux ans.

4. M. Coady dirige 11 écoles; M. Macpherson, 12 écoles; M. Darkes, 13 écoles; M. McArthur, 8 écoles et M. Buell, 12 écoles.

Les 21 écoles du Yukon ne sont pas assignées à un surintendant en particulier.

5. Le tableau suivant indique le nombre de jours passés à l'inspection des écoles des Territoires du Nord-Ouest par les surintendants régionaux pour chacune des trois dernières années.

Région	1966	1967	1968
Forth-Smith (1)	51	43	29
Inuvik (1)	47	49	75
Yellowknife	110	128	140
Keewatin	19	20	61
Baffin	27	44	15

(1) Les chiffres cités valent respectivement pour les années financières 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969.

Chaque école du Yukon reçoit la visite d'un représentant du surintendant au moins une fois le mois, exception faite de l'école d'Old Crow, trop éloignée, que l'on visite tous les trois mois quand la température le permet.

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS SUR  
LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Question n° 1464—**M. Dinsdale:**

1. Combien de recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme le gouvernement a-t-il appliquées jusqu'à présent?

2. Quelles sont ces recommandations?

3. Le gouvernement a-t-il évalué le coût d'application de chaque recommandation et, dans l'affirmative, quel est-il?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** 1 et 2. Le gouvernement étudie en ce moment les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui figurent dans les deux premiers livres du rapport de la Commission. Leur application exigera, dans certains cas, l'adoption de nouvelles lois fédérales; dans d'autres cas, des mesures devront être prises